

A-Dasen

Affaire suivie par :
Mickaël PORTE
Tél : 03 84 78 63 14
Mél : ce.ienV3.dsden70@ac-besancon.fr
5 place Beauchamp
70 013 VESOUL cedex

Vesoul, le 09 septembre 2024

L'Inspecteur d'académie, Directeur
académique des services de
l'éducation nationale
A Mesdames les Directrices et
Messieurs Directeurs d'école

Objet : protection des espaces scolaires pour l'année 2024-2025

Le présent courrier a pour objet de rappeler les mesures de protection à mettre en œuvre dès cette rentrée pour faire face aux risques et menaces sur les écoles. Il convient en effet de maintenir une vigilance particulière face aux atteintes visant les élèves, les personnels et les établissements : alertes à la bombe diffusées sur les réseaux numériques (ENT, messagerie, réseaux sociaux...), rixes ou trafics aux abords de l'école ou encore incidents en lien avec les valeurs de la République.

Aussi, je vous invite à prendre connaissance des fiches réflexes du [« guide pratique pour la sécurité des élèves, des personnels et des enceintes scolaires »](#).

Plus précisément, je vous demande :

- d'appliquer la posture Vigipirate en vigueur ;
- de veiller à la réalisation, à la mise à jour et au portage du plan particulier de mise en sûreté « attentat-intrusion » (PPMS) ;
- de réaliser au moins deux exercices associés au PPMS, l'un en septembre et l'autre avant les vacances d'hiver en y associant lorsque cela est possible les services de la préfecture, les forces de sécurité intérieure et services de secours ;
- de mettre à jour et partager la liste des correspondants police ou gendarmerie ainsi que vos coordonnées dans l'application « contact d'urgence » ;
- de sensibiliser les parents, élèves et agents territoriaux sur les conduites à tenir visant à réduire les usurpations d'identité et favoriser les bonnes pratiques numériques en vous référant aux consignes disponibles sur <https://www.cybermalveillance.gouv.fr> ;
- de signaler sur la plateforme [PHAROS](#) tout contenu suspect ou illicite diffusé sur Internet ;
- d'activer à chaque fois que nécessaire le PPMS et mettre en œuvre les mesures requises ;

Je vous remercie pour votre mobilisation et celles de vos équipes afin d'assurer la sûreté et la sécurité de l'espace scolaire et de l'ensemble des activités relevant du ministère en charge de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Philippe DESTABLE

